

2. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur

Consommation d'énergie électrique (pondérée, conditions mixtes) :

Autonomie en mode électrique : Oui

3.1. Code général de la ou des éco-innovations : e9 24

3.2. Emissions de CO₂ éparpillées totales :

3.2.1. Emissions éparpillées NEDC (le cas échéant) : GPL/GN/Ethanol

Essence / Diesel : 1.12 g/km

3.2.2. Emissions éparpillées WLTP (le cas échéant) : GPL/GN/Ethanol

Essence / Diesel :

4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs, selon le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant) :

Valeurs WLTP Essence / Diesel Emissions de CO₂

Phase basse 160 g/km

Phase moyenne 139 g/km

Phase haute 134 g/km

Phase extra-haute 177 g/km

Combinées 153 g/km

Pondérées, combinées :

Valeurs WLTP GPL/GN/Ethanol Emissions de CO₂

Phase basse :

Phase moyenne :

Phase haute :

Phase extra-haute :

Combinées :

Pondérées, combinées :

5. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur

5.1. Véhicules électriques purs (le cas échéant) :

Consommation d'énergie électrique :

Autonomie en mode électrique :

5.2. Véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur (le cas échéant) :

Consommation d'énergie électrique (ECAC, pondérée) :

Autonomie en mode électrique (EAER) :

Autonomie en mode électrique en ville (EAER ville) :

Divers :

50. Réceptionné selon les exigences en matière :

de conception applicables pour le transport de matières dangereuses

Véhicules à usage spécial désignation :

conformément à l'annexe I, partie A, point 5.

du règlement (UE) n° 2018/858 du Parlement européen et du Conseil

52. Remarques (*) :

05: (*) 4688 mm

07: (*) 1836 mm

35: (*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44

35: (*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44

35: (*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44

44: (*) en option

44: (*) E7 55R01 203 - E7 55R01 1204

:Non

Liste des pneumatiques: paramètres techniques

Véhicule équipé d'un système radar de

courte portée dans la bande des 24 GHz

RENAULT

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE VEHICULES COMPLETS N1

Pierre JACQUEMOT

Je soussigné,

certifie par la présente que le véhicule

0.1. Marque : RENAULT

0.2. Type : W

Version : RFK9K

0.2.1. Appellation commerciale : A66TALPBHAF0

0.2.2. Identifiants (le cas échéant) :

0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation :

0.2.3.2. Identifiant de la famille ATCT :

0.2.3.3. Identifiant de la famille PEMS :

0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance :

0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance :

à l'avancement sur route (le cas échéant) :

0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique :

0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation :

0.4. Catégorie du véhicule : N1

0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT s.a.s.

13-15, Quai Alphonse Le Gallo

F - 92100 Boulogne-Billancourt

France

0.6. Emplacement et méthode de fixation des

plaques réglementaires :

Plaque sur l'entourage de la porte droite

au-dessus ou au-dessous de la gache

Emplacement du numéro d'identification du

véhicule :

Marquage à froid sur la partie avant du support

moteur, coté droit

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur :

0.10. Numéro d'identification du véhicule :

0.11. Date de construction du véhicule :

est conforme à tous égards au type complet

descriptif dans

Numéro de réception

Date

Le véhicule peut être immatriculé à titre

permanent dans les Etats membres

dans lesquels la conduite est à

et qui utilisent les unités

pour l'indicateur de vitesse

:Droite

:Métriques

SCANOK

Guyancourt
P. JACQUEMOT

27/01/2021

Chef du service 'Homologation Officielle'

38.	Code de la carrosserie	BB
40.	Couleur du véhicule	BLANC
41.	Nombre et configuration des portes	2 portes battantes et 1 ou 2 porte(s) latérale(s)
42.	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	02 - 2 à 1 avant
44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage	D= 835 dan / S=75 kg
45.1.	Performances caractéristiques	
46.	Niveau sonore	à un régime de 2813 tr/min
47.	En marche	
47.1.	Niveau des émissions d'échappement EURO	69.0 dB(A)
47.1.1.	Paramètres pour les tests d'émissions de Vind	1689
47.1.2.	Surface frontale, m²	
47.1.2.1.	Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm²)	
47.1.3.	Coefficients de résistance à l'avancement sur route	122
47.1.3.0.	10. N	0.869
47.1.3.1.	11. N/(km/h)	0.04485
47.1.3.2.	12. N/(km/h)²	
47.2.	Cycle d'essai	
47.2.1.	Classe du cycle d'essai	3b
47.2.2.	Facteur de réajustement de la vitesse (rds)	0.079
47.2.3.	Vitesse limite	
48.	Emissions de gaz d'échappement	
1.2.	Procédure d'essai : Type I (valeurs moyennes NEDC, valeurs max WLTP) ou WHSC (Euro VI)	
Essence / Diesel		
CO	:59.2 mg/km	THC
NMHC		NOx
THC + NOx	:57.2 mg/km	NH3
Particules (masse)		:0.2 mg/km
Particules (nombre)		:0.04 E11/km
GPL/GN/Ethanol		
CO		THC
NMHC		NOx
THC + NOx		NH3
Particules (masse)		
Particules (nombre)		
2.2. Procédure d'essai : WHTC (Euro VI)		
Diesel		
CO		NOx
NMHC		THC
THC + NOx		NH3
Particules (masse)		
Particules (nombre)		
GPL/GN		
CO		NOx
NMHC		THC
THC + NOx		NH3
Particules (masse)		
Particules (nombre)		
48.1.	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption	:0.51 m-1
48.2.	Valeurs RDE maximum déclarées (le cas échéant)	
Parcours RDE total		NOx
Partie urbaine du parcours RDE		Particules (nombre)
49.	Consommation de CO2 / consommation de carburant / consommation d'énergie électrique :	6 E11/km
1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs		
Valeurs NEDC		
Essence / Diesel		
Consommation	:5.1 l/100km	
Emissions de CO2	:4.4 l/100km	
Conditions extra-urbaines	:4.7 l/100km	
Conditions combinées		
Pondérées, combinées		
Facteur de déviation (le cas échéant)		
Facteur de vérification (le cas échéant)		
Valeurs NEDC		
GPL/GN/Ethanol		
Emissions de CO2		
Conditions urbaines		
Conditions extra-urbaines		
Conditions combinées		
Pondérées, combinées		
Facteur de déviation (le cas échéant)		
Facteur de vérification (le cas échéant)		
Consommation		